

« PSE magasins / SAV / ARL / ESPERA »

3° REUNION DE NEGOCIATION !

Toujours en réunion « visio » dans cette période de confinement, cette 3° réunion de négociation avait pour objectif principal de re-travailler sur le barème de l'indemnité complémentaire et la substitution, et d'aborder les mesures dites « d'âges » avec un bilan de l'étude faite auprès des salariés de plus de 57+ concernés :

- **Tour d'horizon à nouveau sur les mesures pour :**
 - la définition d'une possible prolongation de la période de volontariat proportionnée à des mesures de confinement ou de contraintes de déplacements
 - la prise en compte de circonstances exceptionnelles justifiées dans les engagements de convention
 - les aides à la mobilité géographique, à la création d'entreprise, à la formation améliorées et précisées
 - la période d'adaptation au reclassement interne actée de 3 mois renouvelables
- **La demande CFTC** d'une grille d'indemnités de départ volontaire supra légale plus resserrée (meilleure prise en compte de l'ancienneté) et bonifiée quel que soit le statut (employé, AM et cadres) **est à l'étude de la part de la Direction**
- **La demande CFTC** à l'amélioration de l'allocation mensuelle du Congé de reclassement et d'instituer la capitalisation du solde du Congé de Reclassement non consommé sous forme d'indemnité extra légale **est étudiée favorablement**
- **La demande insistante de la CFTC** à proposer une substitution ciblée, poste pour poste, compétences pour compétences, sites par sites, national...**nécessite encore de l'argumentation**
- **Un bilan de l'étude « séniors » qui :**
 - identifie 528 salariés de 57 ans et +, pour un âge médian situé entre 59 et 59,5 ans et une ancienneté médiane comprise entre 33 et 37 ans
 - exprime que 53% de ces salariés sont concernés par une carrière longue, 32% pourrait liquider leur retraite à taux plein (62 ans) et 15 % pourrait liquider leur retraite en rachetant des trimestres (en moyenne 6...)
- **Des mesures** de réduction de travail ouvertes aux temps complets et temps partiels avec des indemnités de compensation ainsi que des mesures complémentaires de sur cotisation pour les seniors en réduction de leur temps de travail (dispositif existant dans l'accord seniors hyper)
- **La proposition d'un dispositif de pré retraite dans les conditions :**
 - d'être en mesure de liquider sa retraite dans les 30 mois (rente à 75% de la rémunération nette de référence)
 - d'un portage de 30 mois (qui permet aux salariés en carrière longue de bénéficier d'un départ dès 60 ans)
 - d'une aide financière au rachat de trimestres (et obtenir ainsi un taux plein à 62 ans et l'éligibilité au dispositif de PRT totale)



L'AVIS DE LA CFTC AUCHAN RETAIL FRANCE

Vos négociateurs CFTC, plutôt satisfait des avancées obtenues souhaitent poursuivre la négociation et ont adressé des éléments d'argumentaires et de simulations de leurs demandes

Il reste encore à convaincre sur la substitution et de sa mise en œuvre réaliste, à débattre de critères de départage pragmatiques, à peaufiner les mesures et à obtenir les indemnités financières les plus favorables et satisfaisantes pour un plus grand nombre.

Prochaine réunion le **27 novembre !**